



D.2019.04.10.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES**7.1 – Doublement de la Capacité Ligne A – Stations Pré-adaptées : Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché n°52M 2016 12982 M « Gros œuvre – Couverture - Façades » conclu avec l'entreprise GTM**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.03.29.7.5 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 2 « Gros œuvre – Couverture – Façades » relatif à la réalisation des aménagements des 12 stations pré-adaptées de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12982 M, d'un montant initial de 1 832 422,40 € HT, a été notifié à l'entreprise GTM, le 04 mai 2017, pour une durée de 24 mois.

Par délibération n° 2018.07.11.6.6 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer l'avenant n°1 au marché 52M 2016 12982 M, d'un montant de 40 969,54 € HT, portant le montant global du marché à 1 873 391,94 € HT, soit une augmentation de 2,24 % par rapport au montant initial du marché précité.

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché :

- des prestations complémentaires donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux ;
- les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires et au Détail Estimatif du marché à la suite de l'intégration de ces prix nouveaux.

Ces prix unitaires nouveaux sont intégrés au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant du Détail Estimatif de 275 445,23 € HT, soit une augmentation de 123 433,16 € HT.

L'incidence financière du présent avenant est de + 123 433,16 € HT.

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant initial du marché :	1 832 422,40 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	40 969,54 € HT
Montant présent avenant n° 2 :	<u>123 433,16 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	1 996 825,10 € HT

Au regard du montant initial du marché de 1 832 422,40 € HT, le montant cumulé des 2 avenants, conduit à une augmentation de 8,97 % par rapport au montant initial du marché précité.

La Commission d'Appel d'Offres Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 20 mars 2019, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° 52M 2016 12982 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

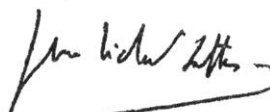
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 52M 2016 12982 M conclu avec l'entreprise GTM pour un montant de 123 433,16 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION PRE-ADAPTEES

LOT N° 2 : GROS-ŒUVRE – COUVERTURE - FAÇADES

AVENANT N° 2

MARCHE N° 52M 2016 12982 M

AVRIL 2019

Titulaire : GTM SUD-OUEST TP GC



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21, boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190412-20190410-7-1D- DE Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019
--

PREAMBULE

Par délibération n° 2017.03.29.7.5 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 2 « Gros-Œuvre – Couverture - Façades » relatif à la réalisation des aménagements des 12 stations pré-adaptées de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12982 M, d'un montant initial de 1 832 422,40 € HT, a été notifié le 04 mai 2017 pour une durée de 24 mois.

Par délibération n° 2018.07.11.6.6 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer l'avenant n°1 au marché 52M 2016 12982 M, d'un montant de 40 969,54 € HT, portant le montant global du marché à 1 873 391,94 € HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 2

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Prix Unitaire
PN 2A 44	Station MUN : Evacuation des grilles du quai non aménagé n° 2	Ft	805,00
PN 2A 45	Stations BAG – MAR - REY : Evacuation des grilles du quai non aménagé n° 1 et 2	U	3 741,00
PN 2A 47	Station MAR : Dévoisement d'un réseau d'eau sur le quai non aménagé n° 2	Ft	1 475,00
PN 2A 48	Station MUN : Dévoisement d'un réseau EP au niveau de la salle des billets	Ft	1 024,08
PN 2A 49	Station BEL : Modification des trop-pleins existants	Ft	2 398,00
PN 2A 50	Station MUN : Modification de l'installation de chantier	Ft	1 744,67
PN 2A 51	Station MAR : Structure porteuse supplémentaire pour la trémie de l'escalier de secours	Ft	6 701,00
PN 2A 52	Station MAR : Surface complémentaire à démolir pour la trémie de l'escalier de secours	Ft	10 298,00
PN 2A 53	Station MAR : Modification du niveau de la dalle de couverture de la cage d'escalier	Ft	4 021,00
PN 2A 54	Station MUN : Ventilation haute local ménage	Ft	1 698,00
PN 2A 55	Station MUN : Modification aménagement salle des billets	Ft	9 274,43
PN 2A 56	Station MUN : Remplacement garde-corps métallique par élément préfabriqué matricé	Ft	1 124,00
PN 2A 59	Station ARE : Réalisation d'enduit sur gaines de ventilation Q1 et Q2	Ft	17 431,84
PN 2A 60	Station CAP : Reprise de l'encadrement des portes IS	Ft	5 026,65
PN 2A 61	Station BAG : Cloisons provisoires dans escalier SDB, Q1 et Q2	Ft	3 671,00
PN 2A 62	Station BAG : Rebouchage des trappes de visites dans les escaliers	Ft	4 111,37
PN 2A 63	Toutes Stations : Fourniture de siphons de sol	Ft	933,00
PN 2A 64	Station SCY et MAR : Modification de linteau de porte pour ventouse	U	879,74

- les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires et au Détail Estimatif du marché à la suite de l'intégration de ces compléments de prestations.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT n° 2

L'incidence financière du présent avenant est de + 123 433,16 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATION APPORTÉE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire de l'avenant n° 1 est inchangé à 1 721 379,67 € HT.

L'évaluation des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial du Détail Estimatif :	88 971,52 € HT
Augmentation apportée par l'avenant n° 1 :	+ 63 040,75 € HT
Augmentation apportée par l'avenant n° 2 :	+ <u>123 433,16 € HT</u>
<u>Nouveau montant du Détail Estimatif :</u>	275 445,43 € HT

Le montant total du marché (DPF + DE) est ainsi porté à :

Montant du marché initial :	1 832 422,40 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	40 969,54 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	<u>123 433,16 € HT</u>
<u>Montant Total du marché :</u>	1 996 825,10 € HT

Le montant total du marché est porté de 1 832 422,40 € HT à 1 996 825,10 € HT.

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Bordereau de Prix Unitaires initial complété fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial complété et modifié fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

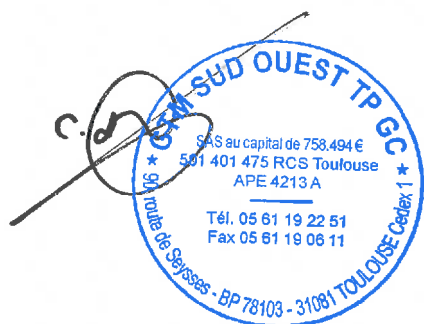
Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 2 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

C. d'ABOVILLE



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019